

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 30 septembre 2025 à 09h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 23 septembre 2025. En l'absence de quorum lors du Conseil Syndical du 23 septembre 2025 à 9h30, les membres du Conseil Syndical convoqués le ont été convoqués pour ce jour.

Présent(e)s : Messieurs BERNARD Jérôme, Président, LAMBERT Jean-Michel, MOULIN Gilbert, MONTBLANC Christophe, TOURVIEILHE Max, Mesdames RAYNAUD Christelle, Vice-Présidente et RAMERINI Danielle

Absent(e)s : Mesdames AUDIGIER Agnès, BERGERON Solange, BOURJAT Laëtitia, BSERENI Stella, CARRIER Martine, SANCHEZ Josiane, SCHERER Antoinette, Messieurs, BARRY Francis, BECHERAS Philippe, BIENNIER André, BOUCHARDON Mickaël, BOUSCHON Max, BRUN Claude, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, FERLAY Aurélien, FRANCOIS Patrick, GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LARUE Fabrice, MAISONNAT Pierre, MASSOLA Christian, MAZET Grégory, NAJI Driss, ROBERTON Gérard, SAIGNE Patrick, SENECLAUZE Bruno, VILLARD Benoît

Excusé(e)s : Monsieur FOUTRY Jean-Mary, LEBRAT Jérôme, PETITJEAN Gilbert

Pouvoirs : Monsieur MAUDUIT Jean-Yvon a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Jérôme.

Assistaient en tant qu'invités : Odile DOUZET et Frédéric JACOUTON

Nombre de membres en exercice : 39  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
 Pour : 8  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Secrétaire de séance : Gilbert MOULIN

### DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME DE NUMERIAN

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le plan comptable M57 ;  
**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par délibération du 18 juin 2025 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2025-09-17-00002 du 17 septembre 2025 ;  
**Vu** la délibération N°DCS2025\_16 du 1<sup>er</sup> avril 2025 votant le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte Numérian et de son budget annexe ;  
**Vu** que le Conseil syndical du 23 septembre 2025 initialement convoqué le 16 septembre 2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

Il est proposé de procéder à une décision modificative au budget de fonctionnement et d'investissement du Syndicat Mixte Numérian pour l'exercice 2025. En effet, un manque de crédit a été constaté.

Il convient ainsi d'effectuer les virements de chapitre à chapitre suivants :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Objets : DMI - Approvisionnement chap 16 + 65 + 66

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	15 000,00		
2153 (21) : Installations à caractère spécif	-15 000,00		
	0,00		

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6064 (011) : Fournitures administratives	-7 100,00		
6512 (65) : Droits d'utilisation - Informatiq	500,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	850,00		
6615 (66) : Intérêts des comptes courants&d	5 000,00		
6688 (66) : Autre	750,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la Décision Modificative relative au budget de fonctionnement et d'investissement ;**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 septembre 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD